

Référence : C.N.29.2025.TREATIES-XXII.3 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA TRANSPARENCE DANS  
L'ARBITRAGE ENTRE INVESTISSEURS ET ÉTATS FONDÉ SUR DES  
TRAITÉS

NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 2014

PANAMA : SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 janvier 2025.

Le 10 janvier 2025

